

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Référence
45_2023

Objet de la délibération
Devis provisoire Eclairage Public chemin du Fond du Ruisseau

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
11/10/2023

Date d'affichage

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le 18 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CANARD Stéphane à Mme DONGE Christine, VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

### **Absents séance**:

Absent(s) : MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **Devis provisoire Éclairage Public chemin du Fond du Ruisseau**

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 18/10/2023

Et

Publication ou notification du :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie du chemin du Fond du Ruisseau, l'éclairage Public sera réalisé par la FDEA, selon devis estimatif suivant :

Fourniture et pose : 16 00€ HT  
Maîtrise d'œuvre : 800€  
Subvention FDEA 60% : 9 600€  
Charges pour la commune : 7 200€ HT  
TVA à charge de la commune 3 200€

TOTAL à charge de la commune : 10 400€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023  
Le Maire  
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le



ID : 008-210803904-20231018-45\_2023-DE